

ment, je tiens à préciser qu'il y a un projet de loi très bref qui n'est pas encore inscrit au *Feuilleton*. Il s'intitule «Loi modifiant la loi sur l'administration financière» et traite des coopératives de crédit. Les intéressés ont pris connaissance du bill et il semble qu'il y ait consentement unanime pour renoncer à l'avis de motion et présenter le projet de loi, c'est-à-dire que nous en débatterons à l'appel de l'ordre du jour et qu'il passera par toutes les étapes, soit la seconde lecture, le comité plénier et la troisième lecture, sans amendement, ni débat. Si le bill pouvait être présenté et être lu pour la première fois maintenant ou à l'appel de l'ordre du jour, il serait possible de procéder à la deuxième lecture et de lui faire subir toutes les étapes sans débat, puis de nous constituer en comité plénier.

**M. Doug Lewis (Simcoe-Nord):** Oui, madame le Président, puisque le projet de loi est une réplique fidèle du bill d'initiative privée présenté par le député de Nepean-Carleton (M. Baker), nous acceptons son adoption.

**M. Ian Deans (Hamilton Mountain):** Madame le Président, vous n'avez certainement pas oublié que voilà près de deux mois que j'essaie de convaincre le gouvernement, de présenter le bill. Par conséquent, c'est avec grand plaisir que j'accepte que le projet de loi franchisse toutes les étapes aujourd'hui.

**Mme le Président:** Si la Chambre consent unanimement à renoncer à l'avis, je présenterai le bill à la Chambre au moment habituel.

**Des voix:** D'accord.

**M. Pinard:** Madame le Président, j'invoquerai peut-être un quatrième rappel au Règlement un peu plus tard à propos de certains amendements à apporter au Code criminel. Nous avons entamé des négociations à ce sujet, mais je tiens à mentionner maintenant le rappel au Règlement parce que si nous arrivons à une entente, ce qui est probable, il sera possible de procéder à l'enregistrement des votes avant 8 heures, c'est-à-dire entre 7 h 30 et 8 heures.

\* \* \*

## RECOURS AU RÈGLEMENT

M. MCKINNON—LE LANGAGE ANTIPARLEMENTAIRE DE M. LAMONTAGNE

**L'hon. Allan B. McKinnon (Victoria):** Madame le Président, j'invoque le Règlement. Je serai bref. Au début de sa réponse à une de mes questions, le ministre de la Défense nationale (M. Lamontagne) a déclaré qu'il se méfiait des intentions des députés de l'opposition. Je tiens à signaler à Votre Honneur que cette affirmation est antiparlementaire. Dans la cinquième édition de Beauchesne, à la page 103, on indique qu'un député qui a la parole doit s'abstenir:

... de prêter à un de ses collègues des intentions inavouables ou autres que celles qu'il prétend avoir: lui faire un procès d'intention;

J'ai donné au ministre l'occasion de retirer ses paroles et j'estime maintenant que Votre Honneur doit lui demander de le faire.

**Mme le Président:** Je n'ai pas vu les feuillets bleus, mais j'ai clairement entendu le ministre dire qu'il se méfiait de quelque chose. Je n'ai cependant pas entendu le mot «intentions».

**M. Clark:** Je l'ai entendu.

## Recours au Règlement—M. Mazankowski

**Mme le Président:** Par ailleurs, si le député de Victoria (M. McKinnon) affirme que le ministre a dit «intentions» et si le ministre le reconnaît, je devrai signaler au ministre que c'est antiparlementaire de prêter à un ou à plus d'un député des intentions inavouables dans un cas particulier. Je laisserai donc le ministre décider s'il doit maintenant retirer ses observations s'il reconnaît qu'il a mis en doute les intentions du député. Je suis certaine qu'il ne l'a pas fait délibérément. De toute façon, on dit parfois certaines choses sans le vouloir.

**L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale):** Madame le Président, comme je suis un homme pacifique, si j'ai dit quelque chose d'inconvenant cet après-midi, je retire mes paroles.

**Des voix:** Bravo!

## AFFAIRES COURANTES

[Français]

### LES TRANSPORTS

DÉPÔT DU DOCUMENT: POLITIQUE SUR LES TRANSPORTS ET LES GRAINS DANS L'OUEST

**L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports):** Madame le Président, je désire déposer un document intitulé: «Politique sur les transports et les grains dans l'Ouest» et qui est la première réaction du gouvernement au Rapport Gilson, sur le même sujet.

\* \* \*

### L'ÉNERGIE ATOMIQUE

DÉPÔT DU RAPPORT DE LA REVUE DE L'INDUSTRIE NUCLÉAIRE CANADIENNE

**L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Madame le Président, en vertu des dispositions du paragraphe (2) de l'article 41 du Règlement, je désire déposer dans les deux langues officielles des copies du rapport de la Revue de l'industrie nucléaire canadienne.

\* \* \*

[Traduction]

### RECOURS AU RÈGLEMENT

M. MAZANKOWSKI—LE DÉPÔT DU RAPPORT GILSON

**L'hon. Don Mazankowski (Végréville):** Madame le Président, j'invoque le Règlement. Je vois que le ministre vient de déposer la réponse du gouvernement au rapport Gilson. Nous sommes de nouveau témoins d'une pratique devenue de plus en plus courante au cours de la session. Plutôt que d'annoncer à la Chambre certaines mesures importantes, les ministres se contentent de déposer un document ou de publier un communiqué à l'extérieur de la Chambre. Le ministre des Transports (M. Pepin) vient d'en faire encore une fois la preuve aujourd'hui en même temps qu'il a démontré à tous les députés de la Chambre son mépris et son peu d'estime à l'égard de notre institution.